FL | IMPÔT CIBLE MC
Septembre 2022

REMBOURSEMENT DE LA TPS ET DE LA TVQ LORSQU'UN INSCRIT VEND UNE VOITURE DE TOURISME

La plupart des inscrits à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ) ignorent les règles obscures suivantes, qui peuvent leur permettre d'obtenir des remboursements de la TPS et de la TVQ sous forme de crédits de taxe sur les intrants (CTI) et de remboursements de taxe sur les intrants (RTI) relativement à la vente d'une voiture de promenade dont le coût dépasse les limites prescrites à la date d'acquisition.

Lors de l'acquisition d'une voiture de tourisme dont le coût dépasse les limites ci-haut mentionnées, un inscrit n'est pas autorisé à demander un CTI ou un RTI à l'égard de la TPS et de la TVQ payées sur le coût du véhicule, dépassant les limites prescrites, comme l'illustre l'exemple ci-dessous.

Achat d'une voiture de promenade en janvier 2021	72 000,00	$
TPS (72 000 $ x 5 %)	3 600,00	
TVQ (72 000 $ x 9,975 %)	7 182,00	
	82 782,00	$
Coût en capital maximal prescrit en 2021	30 000,00	$
Limite 2001-2021 - 30 000 $		
Limite à partir de 2022 - 34 000 $		
Demande maximale de CTI (30 000 $ x 5 %)	1 500,00	$
Demande maximale de RTI (30 000 $ x 9,975 %)	2 992,50	$
Vente de cette voiture de promenade en octobre 2022	40 000,00	$
TPS à payer (40 000 $ x 5 %)	2 000,00	
TVQ à payer (40 000 $ x 9,975 %)	3 990,00	
	45 990,00	$

Les calculs suivants, à partir de l'exemple ci-dessus, illustrent comment un inscrit peut récupérer une partie de la TPS et de la TVQ sur la vente d'une voiture de promenade.

FORMULE POUR LE CALCUL DU CTI

$$A \times \frac{(B - C)}{B}$$

A : TPS ou TVQ facturée sur la vente d'une voiture de promenade (2022)
B : TPS ou TVQ payée pour l'achat d'une voiture de promenade (2021)
C : CTI ou RTI demandé pour la voiture de promenade (comme ci-dessus)

Remboursement de la TPS : $2\,000\,\$ \times \frac{(3\,600\,\$ - 1\,500\,\$)}{3\,600\,\$} = 1\,166{,}67\,\$$

FORMULE POUR LE CALCUL DU RTI

Remboursement de la TVQ : $3\,990\,\$ \times \frac{(7\,182\,\$ - 2\,992{,}50\,\$)}{7\,182\,\$} = 2\,327{,}50\,\$$

PLANIFICATION

Si vous avez vendu une voiture de promenade au cours des 4 dernières années (2 ans si vous êtes une institution financière désignée), vous avez toujours le droit de demander un CTI et/ou un RTI. Vous pouvez demander un CTI (ligne 108) et un RTI (ligne 208) dans votre déclaration de TPS/TVH - TVQ. Vous devez faire votre demande avant la date limite de production de la déclaration pour la dernière période de déclaration se terminant dans les 4 ans (ou 2 ans) suivant la première période de déclaration pour laquelle la dépense a été engagée.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous ne savez toujours pas comment calculer une éventuelle déclaration de TPS et de TVQ après la vente d'une voiture de promenade? N'hésitez pas à contacter un membre de notre équipe de fiscalité.

Les faits saillants de ce bulletin sont présentés en termes généraux et ne peuvent pas être appliqués sans tenir compte des circonstances pertinentes. Le cabinet demeure à l'entière disposition des destinataires afin de discuter des effets de ce sujet dans des cas particuliers.

FL Fuller Landau SENCRL/LLP
Place du Canada, 1010, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 300, Montréal (Québec) Canada H3B 2S1
T: 514.875.2865 | F: 514.866.0247
flmontreal.com

LES MEILLEURS EMPLOYEURS POUR LES JEUNES CANADIENS 2022
INSIDE PUBLIC ACCOUNTING Excellence IN FIRM CULTURE 2020
LEA global leading edge alliance
Membre indépendant de leaglobal.com